



**PPA aire métropolisée
montpelliéraine
Actions « covoiturage »**



herault.fr

Le covoiturage en question

La voiture partagée

L'autopartage

- Véhicules en libre-service (Citiz, Autolib...)
- Location entre particuliers (le Airbnb de la voiture : Koolicar, Drivy...)



Le covoiturage

Le covoiturage se définit comme l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre **non onéreux, excepté le partage des frais**, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte.

Le covoiturage anticipé

« Je sais à l'avance avec qui je vais voyager »
J'ai « organisé » mon trajet à l'avance, et je suis « engagé » vis-à-vis de mon covoitreur.
[Avec réservation]

Le covoiturage spontané

« Je ne sais pas avec qui je vais voyager »
Passager, je me rends au bord de la chaussée, Conducteur, je choisis au dernier moment si je m'arrête.
[Sans réservation]

Informel

Voisin, collègue, famille...

Via un opérateur de mise en relation

Anticipé

Principalement sur le web : application mobile et site internet



Dynamique

Au dernier moment via une application mobile



Informel

Autostop classique

Via un service de mise en relation

Sans panneau lumineux

Autostop amélioré



Avec panneau lumineux



Je covoiture pourquoi ?

Les pratiques actuelles

75 % en domicile-travail ou domicile-étude

37 % présents quotidiennement

Distances moyennes importantes
(25 km en solo / 65 km en covoiturage)

Des pratiques polarisées vers

- 42 % Montpellier
- 7 % Béziers)

Les souhaits de l'utilisateur

81 % gratuité du parking

35 % services associés
(éclairage / toilettes / commerces)

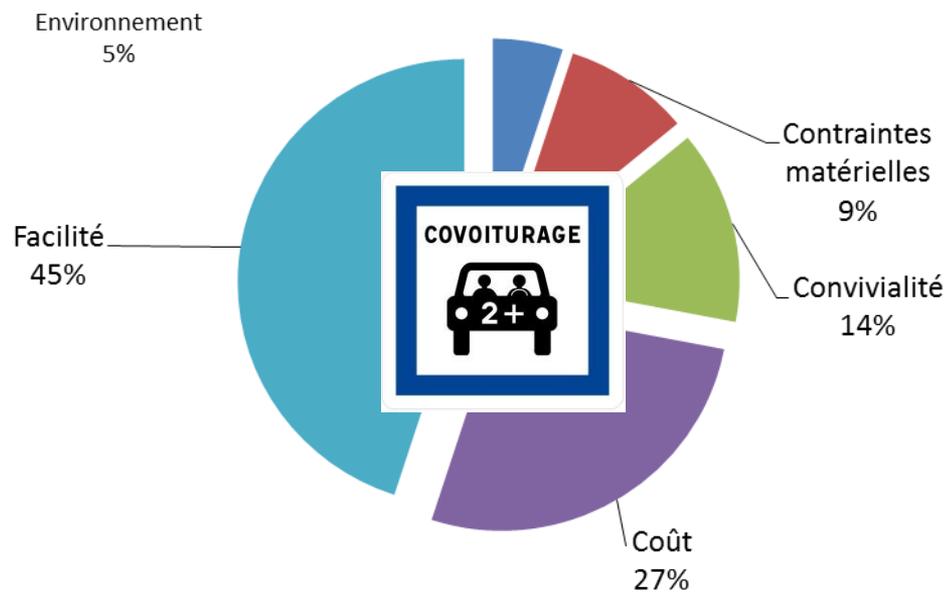
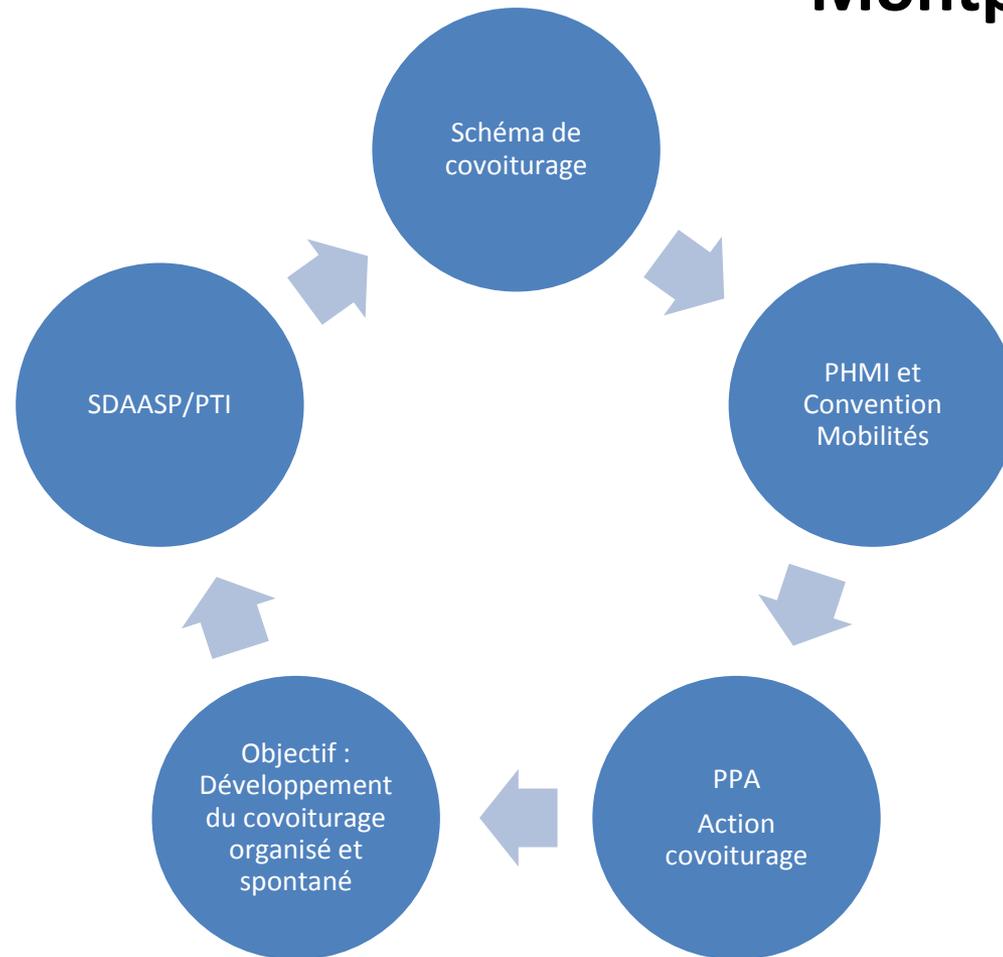


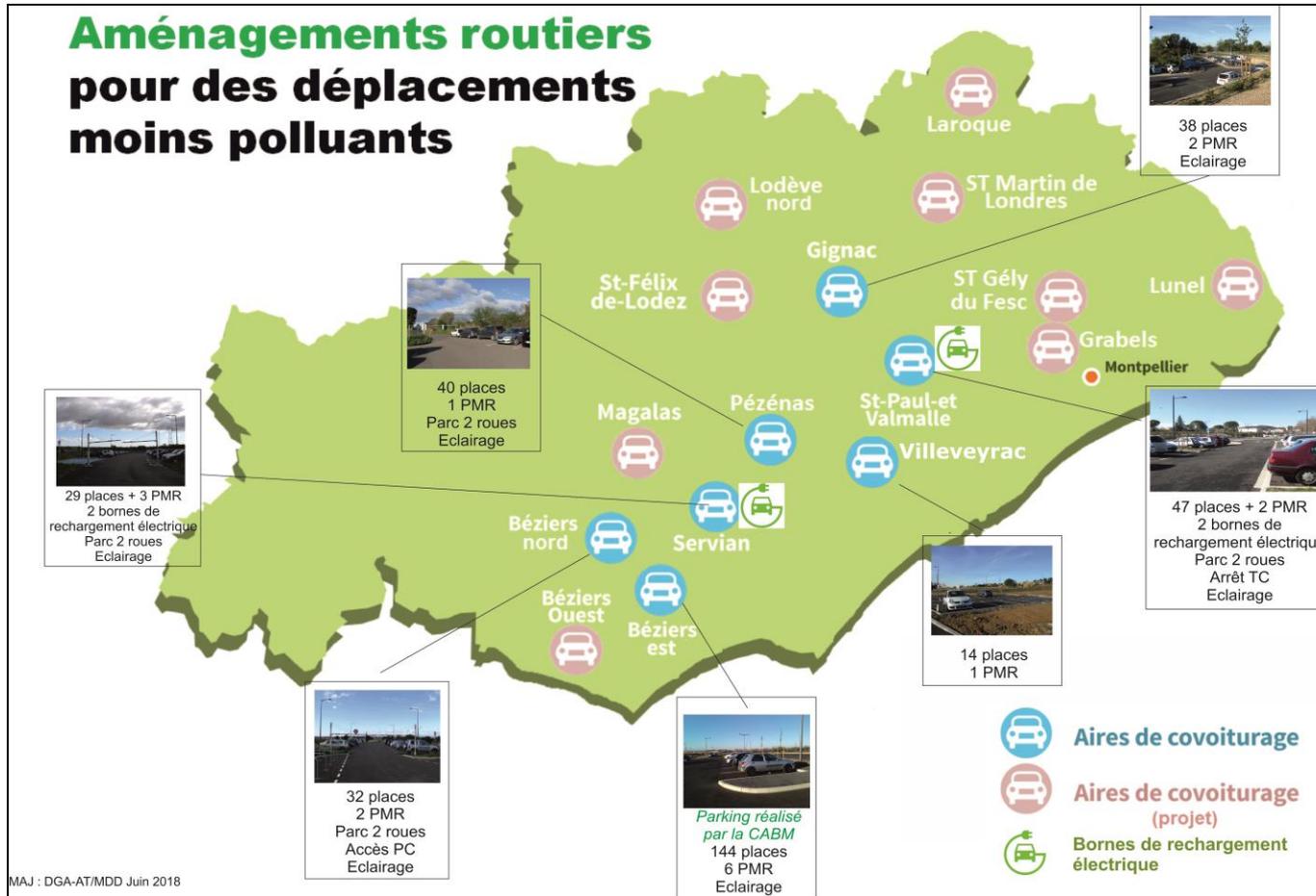
Figure 58 : Les raisons de la pratique du covoiturage

Source : EDGH 2014

Des actions complémentaires concernant le périmètre du PPA de l'aire métropolitaine Montpelliéraine



Un outil le schéma de covoiturage du Département de l'hérault



9 aires de covoiturage départementales
269 places et 13 stationnements PMR.
5 bornes de rechargement

Un cadrage par le SDAASP...

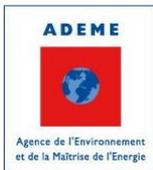
Arborescence du plan d'amélioration de l'accessibilité des services au public de l'Hérault

| ORIENTATIONS | ACTIONS |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Organiser des capacités de prise en charge médicale sur l'ensemble du territoire héraultais | 1 Assurer le renouvellement des médecins généralistes dans les territoires vulnérables |
| | 2 Organiser l'offre de consultation essentielle sur l'ensemble du territoire |
| | 3 Assurer un accès équilibré aux urgences sur l'ensemble du territoire |
| | 4 Veiller au maintien des pharmacies rurales stratégiques |
| Coordonner un réseau d'accueil social partenarial et de proximité | 5 Constituer un réseau mutualisé d'accueil social de proximité |
| | 6 Constituer un réseau de Maisons de Services au Public accessible |
| Optimiser et diversifier l'offre de mobilité notamment hors des itinéraires de flux | 7 Harmoniser et optimiser l'offre de transport en commun existante |
| | 8 Organiser une offre de mobilité complémentaire en dehors des itinéraires de flux |
| | 9 Renforcer et animer l'offre de covoiturage |
| Améliorer la couverture et développer les usages des réseaux internet et mobile | 11 Assurer une bonne couverture mobile pour l'ensemble de la population |
| | 12 Assurer une égalité dans l'accès aux services en ligne |
| Maintenir et dynamiser l'offre de services de proximité des petits pôles ruraux | 13 Maintenir la dynamique économique et commerciale des petits pôles ruraux |
| | 14 Veiller au maintien des commerces stratégiques |
| | 15 Adapter une présence postale contributive au maintien des commerces |
| Adapter et diversifier l'offre d'accueil et d'accompagnement afin de répondre aux besoins de tous les publics | 16 Accentuer la diversification et la coordination des modes d'accueil du domicile à l'EHPAD |
| | 17 Renforcer et adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées |
| Conforter une offre d'accueil et d'activité enfance-jeunesse attractive et accessible pour tous | 18 Développer une offre d'accueil petite enfance accessible pour tous |
| | 19 Conforter une offre enfance-jeunesse accessible et attractive pour les jeunes |
| Maintenir un maillage accessible et des conditions de scolarisation adaptées | 20 Maintenir un maillage d'écoles pérennes et des capacités d'accueil adaptées |
| Améliorer la visibilité et l'accessibilité de l'offre d'accompagnement vers l'emploi | 21 Renforcer l'accompagnement des personnes en insertion professionnelle |

...et par le Pacte territorial d'Insertion

Les 5 axes du PTI :

- I. **Faciliter l'accès aux droits et garantir le juste droit à l'allocation RSA** par des partenariats renforcés avec l'Etat et les organismes payeurs CAF et MSA.
- II. **Assurer la continuité des parcours d'insertion** dans le but de lever les freins au retour à l'emploi.
- III. **Repenser la mobilité** pour tous les publics : personnes en perte d'autonomie, jeunes, personnes en insertion,...
- IV. **Promouvoir l'économie sociale et solidaire et développer des actions répondant aux valeurs de développement durable** pour favoriser le développement de l'emploi local non délocalisable et mettre en valeur le développement humain. Il s'agit de valoriser les dépenses sociales en tant qu'investissements.
- V. **Favoriser le rapprochement des acteurs** publics avec les employeurs et le milieu économique dans son ensemble, car l'emploi est « l'affaire de tous ».



Le PHMI pour développer des places de covoiturage au plus près des usagers

Le Pack Hérault Mobilité Inclusive du Département de l'Hérault retenu dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « **French Mobility – Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables** » de l'ADEME.

« Pack Hérault Mobilité Inclusive »

Aménagement

Partenariats avec les acteurs publics (communes), et les acteurs privés (commerces et associations), pour la mutualisation de **places de parking réservées au covoiturage**.

Déploiement sur le département du dispositif **Rézo pouce**, aménagement de points d'arrêt.

Service

Création d'une **application de mobilité rurale**.

Soutien et développement des **plateformes de mobilité** (information et accompagnement à la mobilité).

Communication

Mobilisation de **partenariats** et de tous les **usagers** (particuliers, professionnels, associations, personnes âgées, ...)

Laboratoire itinérant et ateliers territoriaux sur les nouvelles mobilités.

Communication autour du dispositif **Rézo Pouce**.

Evolution de la page **Routes et Transports** du site Internet du Département.

Une approche partenariale pour des places de covoiturage

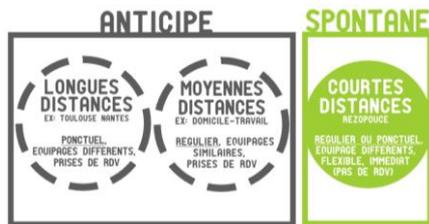
Objectifs

- Mutualisation de places de parking, afin de les labelliser comme places de covoiturage, grâce à des partenariats avec les EPCI (conventions dans le cadre du PHMI)

Avancement

- Diagnostic besoin en parking engagé, Etudes à programmées.
- Diagnostic « places » engagé avec le CCCGS, la CCGPSL, travail sur la signalétique et passage en AD le 12 sept.





...et pour le covoiturage dynamique

Objectifs

Développement du covoiturage dynamique, en favorisant **Rézo Pouce** sur l'ensemble du territoire :

- Subventions en lien avec le lancement du dispositif dans leurs communes (participation sur les frais de mise en place)
- Financement direct des installations de panneaux « d'arrêts sur le pouce »
- Soutien financier via les conventions d'objectifs 2019 et 2020, sur le travail d'études et d'animation du réseau, pour le faire connaître et recruter des passagers/conducteurs

Avancement

- Convention de partenariat d'objectif triennale en AD septembre 2018 déclinée en conventions annuelles
- Présentation de la démarche auprès des 13 EPCI
- Inscription en AD de septembre des conventions avec les **partenaires « Mobilités » avec CCGPSL et CCCGS**
- Etudes d'arrêts High Tech (Murles, CCGPSL, CCCGS...)



Périmètre du PPA : Un renforcement des aires de covoiturages

Objectif : Etudes techniques, économiques et réglementaires permettant de conduire à la réalisation des aires suivantes (liste indicative à juin 2019).

| Désignation | Localisation | Nombre de places (estimation) |
|------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Aire de Boisseron | Carrefour D 34 / D 610 | 10 à 15 |
| Aire de Mauguio | Carrefour D 24 / D 189 | 10 |
| Aire de St Félix de Lodez | Giratoire A 750 / D 619 | 48 |
| Aire de Sauteyrargues | Giratoire D 17 / D 107 | 10 |
| Aire de Bel-Air | Carrefour LIEN (D 68) / D 619 | 30 à 50 |
| Aire de Grabels | Carrefour LIEN (D 68) / D 127 | 32 |
| Aire de St Gély du Fesc Sud | Carrefour LIEN (D 68) / D 986 | 103 |
| Aire de St Martin de Londres | Carrefour D 986 / D 1 | 20 à 25 |
| Aire de St Just | ND | |
| Aire de Viols en Laval | Carrefour D 986 / D 113 | 10 à 15 |
| Aire d'Assas | D 109 / Echangeur LIEN - Assas | 5 |
| Aire de Teyran | Carrefour D 26 / D 21 | 10 |
| Aire de St Bazille de Putois | D 986 - Sortie Sud | 15 |

Coût prévisionnel

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Coût prévisionnel études (€) | 145 000 € |
| Coût prévisionnel travaux (€) | 1 200 000 € |

Evaluation

| Indicateurs | Objectif |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre d'Aires et de places de covoiturage créées | Taux d'avancement du schéma départemental de covoiturage Objectif : 15 aires, 340 places |
| Taux de remplissage des Aires | Analyse de la fréquentation/efficience des parkings |
| Enquêtes utilisation, distances, taux de remplissage des véhicules, ... | Analyse qualitative (services) et quantitative (km économisés). |

| Indicateurs | Objectif |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Nombre de kilomètres économisés. | Impact environnemental (polluants, GES) et énergétique (km). |
| Taux de remplissage des véhicules | Impact environnemental (polluants, GES) et énergétique (km). |

Exemples d'aire de covoiturage dans l'Hérault



**Merci de
votre
attention !**

Stéphane Loubié
Responsable « Mobilité Durable »
sloubie@herault.fr
04 67 67 75 54
Conseil Départemental de l'Hérault

